

72

Effectifs
Classe 1918

M. Painlevé, ministre de la guerre

Commission de l'armée

Séance du 30 mars 1917

COMMISSION DE L'ARMÉE

Séance du vendredi 30 mars 1917.

A trois heures cinq minutes est introduit
Mr PAINLEVÉ, ministre de la guerre

M. LE PRESIDENT - La parole est à Mr de Selves
sur la question des effectifs.

M. DE SELVES - Monsieur le ministre, la ques-
tion des effectifs a du déjà vous préoccuper, même avant
votre arrivée au ministère de la guerre, car elle s'est
posée à différentes reprises devant le Gouvernement dont
vous faisiez partie; la commission de l'armée, de son
côté, s'en est particulièrement occupée, au mois d'octo-
bre 1916 et elle a entendu, à ce moment, un de vos pré-
désesseeurs, le général Roques sur cette question.

L'effectif de la zone des armées était alors de
2 700 000 hommes: il résulte des chiffres qui ont été
fournis par le ministère de la guerre à notre collègue
Mr Gervais, qu'il est aujourd'hui de 2 800 000 hommes, en
chiffres ronds.

L'administration de la guerre, sans d'ailleurs
se préoccuper de ce qui pouvait entrer ou non dans les

formations nouvelles estimait qu'il y avait lieu de maintenir, dans la zone des armées, un effectif équivalent à ce chiffre, en raison des coups redoutables qui pouvaient, qui devaient se produire à un moment donné. Nous demandâmes alors au général Roques par quel procédé il entendait maintenir au chiffre que je viens de vous faire connaître l'effectif de nos armées.

On calculait, à ce moment, pour une période de temps qui s'étendait de juin 1916 à juin 1917: c'est pour cette période qu'il s'agissait de maintenir nos effectifs sauf à voir les décisions qui pourraient être prises pour la suite.

Voici quelle était la politique que le ministre de la guerre entendait suivre à ce moment pour maintenir les effectifs au chiffre que je viens d'indiquer.

Il calculait qu'il avait mensuellement à pourvoir à un chiffre de remplacement de 100 000 hommes.....

M. LE MINISTRE - Pas de pertes définitives?..

M. DE SELVES - Il comptait qu'il fallait envoyer aux armées 100 000 hommes par mois et voici comment il décomposait ce chiffre.

Les armées, disait-il, sont privées tous les mois d'un chiffre de 100 000 hommes. Il estimait à 37 000 le nombre des blessés guéris récupérés chaque mois; les exemptés et les réformés des classes 1913 à 1917 devaient lui donner 120 000 hommes.

Le total des hommes ainsi récupérés étant de

420 000 jusqu'au mois de juin 1917, l'insuffisance se chiffrait donc, dans ce même mois de juin par 380 000 hommes. Voici alors le raisonnement que tenait le général Roques pour combler ce déficit.

La revision des exemptés et des réformés des classes antérieures à 1913 devait lui donner 130 000 hommes pour le service armé et 100 000 hommes pour le service auxiliaire; dans l'ensemble des auxiliaires des classes 1890, 1889 et 1888, il comptait trouver 55 000 hommes

Les 130 000 hommes du service armé ainsi récupérés seraient dirigés sur le front; quant aux 155 000 hommes du service auxiliaire, voici quel était le raisonnement: il y a, à l'intérieur, dans les usines, des hommes du service armé qui peuvent être envoyés sur le front: nous les remplacerons progressivement par des hommes du service auxiliaire. Le ministre arrivait, de cette façon à dégager de l'intérieur 155 000 hommes, qui lui servaient à faire face, jusqu'au mois de juin, au déficit que j'ai signalé.

Restait la période de la guerre suivant le mois de juin.

Le ministre de la guerre disait: il nous reste la classe 1918, qu'on recrutera, qu'on formera et qui à partir de juin, sera réservée pour faire face aux événements qui pourront se produire

Telle était, monsieur le ministre, la situation dont nous avons pris acte.

Le général Lyautey succède au général Roques. Le programme conçu par le général Roques a alors été modifié.

Un projet de loi a été déposé par le Gouvernement, et voté par le Parlement. Il comportait la révision des exemptés et des réformés depuis la classe 1896 alors que le projet de loi préparé par le général Roques - vous le connaissez, vous faisiez partie du cabinet - prévoyait la révision des exemptés et réformés appartenant à toutes les classes mobilisables.

J'irai même plus loin. Le projet soutenu par le général Lyautey devant la Chambre des députés était même un peu différent de qu'il nous avait laissé entrevoir au cours des conversations que nous avions eues avec lui....

M. LE MINISTRE - Il s'est un peu adouci...

M. DE SELVES - En effet: le général Lyautey nous avait dit que ce projet de loi comporterait la révision des exemptés et réformés des classes 1893 et au-dessous, c'est à dire de tous les hommes n'appartenant pas à la réserve de l'armée territoriale au moment de la déclaration de guerre; or, on ne visait plus que ceux des classes 1896 et au dessous.

Aujourd'hui, me sieur le ministre, comme vous l'avez dit à la Chambre des députés, de gros événements se préparent, de rudes chocs, pour lesquels nous avons

besoin d'effectifs. Nous désirerions savoir de vous quelle politique vous entendez suivre au point de vue des effectifs, comment et par quels moyens nous ferons face aux besoins de la situation: c'est une question qui nous préoccupe au plus haut point, comme elle préoccupe le commandement, vous le savez comme nous, qui recevons tous les jours des lettres dans lequel revient le leit-motiv constant: envoyez-nous des effectifs.

Il va de soi que nous ne vous demandons pas des chiffres d'une rigueur absolue, mais nous voudrions connaître la ligne de conduite que vous entendez suivre, afin d'entrevoir, par là même, les résultats auxquels elle doit aboutir.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE - Le problème des effectifs est, en effet, fondamental et vous concevez bien, messieurs, qu'il est au premier rang de ceux qui préoccupent le Gouvernement. Il est grave, indépendamment de toute politique que peut adopter le Gouvernement car, - il ne faut pas nous leurrer - si la guerre dure encore quinze ou dix-huit mois, il sera matériellement impossible, quelque procédé que nous employions, de maintenir rigoureusement à son chiffre le total de nos effectifs; il n'y aura plus rien dans les réservoirs français à moins que, peut-être, on tire des colonies et de l'Afrique du Nord des réserves qui, pour le moment, ne semblent pas faciles à extraire

S'il est fatal que nos effectifs doivent fléchir dans une certaine mesure, je me hâte de dire que proportionnellement à la somme globale de nos effectifs, ce serait un fléchissement faible.

Dans les conceptions que le général Roques vous avait exposées, la politique semblait être de maintenir coûte que coûte les effectifs à leur plein jusqu'aux mois de juin et juillet, en engageant là nos suprêmes ressources: je ne parle pas de la classe 1919 qui, seule, resterait à prendre. Il faut bien se dire qu'une telle conception correspondait à l'idée que la guerre devait se terminer d'une façon définitive avant l'automne de 1917

Mais on peut concevoir que la guerre puisse durer au-delà, même en supposant que, pour qu'il en soit ainsi les chances ne sont pas très grandes; moi, je pense que la guerre durera plus longtemps, je le dis en toute sincérité. Dans ce cas, il est indispensable de se prémunir contre un fléchissement marqué des effectifs qui se produirait peut-être au moment des suprêmes batailles, au moment, en tout cas, où il serait indispensable que la France apparût comme ayant encore des effectifs suffisants

Ainsi que le rappelait Mr de Selves, j'ai fait partie d'un précédent gouvernement, mais je tiens à ne pas rejeter sur les épaules de mes prédécesseurs des idées qui seraient les miennes. Dans ce qu'a dit tout à l'heure l'honorable Mr de Selves, je vais distinguer deux parties

En ce qui concerne la revision des exemptés et des réformés, j'étais partisan de la revision intégrale, portant sur toutes les classes mobilisées ou mobilisables; j'étais de ceux qui, dans les conseils du Gouvernement, avaient le plus énergiquement soutenu le projet du général Roques, et j'ai regretté qu'il ne fût pas voté sous sa forme primitive, parce qu'il donnait à la France des ressources qu'on devait ménager, certes, mais qu'il était indispensable de réquisitionner.

Au contraire, en ce qui concerne l'appel de la classe 1918, je n'ai jamais caché que si j'avais eu à donner mon avis sur son appel, j'aurais été partisan de ne pas l'incorporer avant le mois d'avril.

Je ne m'appuyais pas seulement sur des questions d'hygiène, mais je considérais comme essentiel que cette classe fût encore intacte à la fin de septembre, au moment où, suivant moi, il y aurait encore de rudes batailles à livrer, où, en tout cas, il y aurait à peser dans les négociations par une manifestation de notre force, par une plénitude de nos moyens. Appelée en janvier, la classe 1918 aurait été engagée dès le mois de juin ou de juillet et, en octobre, elle aurait été probablement déjà très diminuée. La politique qui consiste à la garder comme une ressource de cet automne, timorée si l'on pense que les batailles seront livrées avant est au contraire sage si l'on estime qu'il faut prendre ses précautions contre l'hypothèse inverse.

M. DE SELVES - Dans le programme qui nous avait été exposé, voici comment il était fait état de la classe 1918: elle restait disponible pour les nécessités postérieures à juillet 1917.

M. LE MINISTRE - C'est à dire qu'elle aurait été engagée dans les combats à partir de la fin de juillet et en octobre, elle aurait déjà subi des pertes considérables et n'aurait plus été intacte pour l'automne.

M. PAUL DOUMER - Mr de Selves a exposé en termes fort clairs le programme qui nous avait été soumis par le Gouvernement et qui avait reçu l'approbation de la commission, programme grâce auquel on devait pouvoir trouver environ 250 000 hommes permettant de boucher les trous; mais tous les calculs partaient de cette hypothèse qu'on ne livrerait pas de grandes batailles: ils étaient donc viciés dès le point de départ.

Si le plan était de rester au chiffre des combattants que nous avons alors, vous savez cependant que ces effectifs sont tombés notablement au-dessous....

M. LE MINISTRE - J'ai entre les mains le tableau communiqué par le G Q G: je me garde de le faire mien, mais il donne comme chiffre de combattants, au 1^{er} mars dernier: 2 124 000 hommes

M. PAUL DOUMER - Les chiffres qui nous ont été donnés à cette date du 1 mars sont de 1 910 654 ratiennai-

* res et 46 990 officiers....

M. LE MINISTRE - Il faut y ajouter 210 000 permissionnaires qu'on peut toujours rappeler.

M. PAUL DOUMER - Si l'on veut faire une comparaison, il faut la faire porter sur des éléments comparables; si je prends l'effectif en 1916, y compris les permissionnaires.....

M. LE MINISTRE - La comparaison ne serait pas possible: le nombre des permissionnaires n'est pas le même proportionnellement en 1917 qu'il était en 1916; actuellement, les permissionnaires sont très nombreux, en raison des travaux des champs; c'est pourquoi je voudrais faire porter la comparaison sur le chiffre des effectifs, permissionnaires compris.

M. BOUDENOOT - Au mois de juillet, la moisson exigera aussi des hommes.

M. PAUL DOUMER - Quel qu'il en soit, qu'on tienne ou non compte du nombre des permissionnaires, et aussi des divisions parties à Salonique qui ont affaibli d'autant notre front, le programme, au moment où l'exposait le général Roques était de maintenir le chiffre des combattants à 2 200 000 environ, en diminuant l'arrière autant que possible. On prévoyait, à cet effet, des récupérations portant sur les hommes de l'arrière, soit 120 000

hommes qu'on pouvait pousser vers l'avant et aussi sur des revisions nouvelles. Puis, lorsque ces ressources étaient épuisées, intervenait la classe 1918.

Et alors, en ce qui concerne cette dernière classe, certains d'entre nous croient qu'on a eu tort de retarder son appel: elle est en retard, en effet, de quatre mois sur la classe 1917. Or, il est juste pourtant de reconnaître que cette classe 1917, qui a fait ses classes individuelles en hiver, est arrivée au front dans de très bonnes conditions; on l'y trouve excellente et elle a subi peu de pertes.

La classe 1918, vous l'avez, nous allons vous la donner tout à l'heure: quelles que soient les réserves que nous croyons devoir garder pour l'avenir, il faut tout de même que nous ayons des troupes dans les grandes batailles qui vont se livrer, il ne faut pas que les unités aillent au combat incomplètes et sans avoir au complet leurs dépôts divisionnaires.

Nous avons, en effet, les chiffres des armées qui auront à faire les plus grosses opérations si les plans anciens se réalisent: elles ne sont pas au complet. Voilà pourquoi nous vous demandons quelles sont vos intentions en ce qui concerne la classe 1918 et quelles sont, en admettant que cette classe 1918 entre en ligne, vos vues générales pour maintenir l'armée avec les forces nécessaires.

M. LE MINISTRE - Il est inévitable que, à partir de juin ou de juillet, il y ait un léger fléchissement dans nos effectifs; ce fléchissement sera assez étale entre juin et la fin de l'année. Si nous avions appelé plus tôt la classe 1918, ce fléchissement aurait pu être évité en juin ou juillet, mais il aurait augmenté en octobre; à ce moment, nous aurions eu des effectifs moindres que ceux que nous aurons avec le programme qui a été adopté.

Fallait-il laisser le fléchissement commencer à partir de juin, rester faible et s'étaler jus qu'à la fin de l'année? Fallait-il maintenir coûte que coûte nos effectifs en juin, juillet, août, et avoir un fléchissement plus marqué à partir du mois d'octobre? C'est la conception qu'on peut avoir de la marche de la guerre qui permettait de trancher cette question.

Elle a été tranchée dans un certain sens; c'est fait, quoique je comprenne les raisons qui militent pour l'autre thèse. C'est à la fin de septembre seulement que pourra être engagée la classe 1918; jusque là nous devons faire la guerre sans cette classe, en nous servant de ce qui reste dans les dépôts divisionnaires, dans les dépôts intermédiaires, dans les dépôts d'instruction, en poussant en avant les effectifs de l'arrière, en remplaçant, autant qu'il sera possible les hommes du service armé qui sont encore dans la zone de l'arrière (Très bien)

par des auxiliaires pris à l'intérieur et que l'on remplacera à leur tour par de la main d'œuvre de réquisition civile, par des femmes, par des auxiliaires provenant de la revision qui va être faite.

M. PAUL DOUMER - Vos calculs, comme les nôtres supposent qu'il n'y aura pas de grandes batailles; les 50 000 hommes de pertes mensuelles ne seront pas dépassés, espérons-le, si on reste dans l'état de stagnation, mais si l'on se bat

M. LE MINISTRE - Je suis surpris jusqu'à un certain point des chiffres de pertes dont a parlé Mr de Selves

M. DE SELVES - Le général Roques parlait de 100 000 hommes de renfort mensuel, 37 000 blessés guéris récupérés et 63 000 hommes nouveaux.

M. LE MINISTRE - Je me suis livré à un travail fort ingrat que j'ai cherché à faire aussi consciencieux et aussi véridique que possible, avec l'aide du mathématicien Boutroux qui était dans un bureau de la guerre et qui voulait voir clair dans des statistiques dans lesquelles certains autres ne cherchaient que des arguments

J'ai constaté que, dans les premiers mois de 1916, malgré la bataille de Verdun, les pertes définitives, qu'il fallait combler par des hommes nouveaux, ne dépassaient pas 46 000 à 47 000 hommes par mois. Ces

calculs ont été faits d'après les chiffres officiels. Alors, je me demande avec quels autres chiffres on a pu arriver aux conclusions qui vous ont été fournies.

Je suis d'ailleurs assez habitué à ces contradictions dans les statistiques fournies par les bureaux: elles sont toujours tendancieuses; je vais vous en donner un exemple frappant.

J'avais essayé d'obtenir des statistiques sur le chiffre des fusils. On nous a fourni une statistique d'après laquelle il ne manquerait pas un fusil pendant trois ans et pour l'établissement de laquelle on avait diminué le nombre des hommes qu'on comptait appeler mois par mois. Quelques jours après, s'agissant de l'appel de la classe 1917, le même bureau fournissait qui, comparée avec la première, présentait une différence de 600 000 unités.

Il est donc indispensable que j'aie le temps de me livrer, sur les statistiques, à un travail d'élaboration qui ne prendra pas moins d'un mois, avant de vous donner des chiffres qui, arrondis, soient à peu près conformes à la vérité.

M. PAUL DOUMER - Si mal faites que soient les statistiques, il est tout de même facile de savoir le nombre d'hommes blessés, malades, qu'on rejette chaque mois à l'arrière....

M. LE MINISTRE - Alors intervient le chiffre

des récupérations.

M. PAUL DOUMER - On peut évaluer à 55 ou 60 % le nombre des blessés qui reviennent reprendre leur place

M. LE MINISTRE - Cette proportion varie considérablement, suivant les mois; elle diminue de plus en plus parce que les armées ont de plus en plus tendance à garder à l'arrière de la zone de l'avant les blessés légers....

M. PAUL DOUMER - Alors, nous avons aussi le chiffre des hospitalisés dans les armées.

La conclusion, c'est qu'il faut toujours lire les statistiques avec l'esprit critique que vous ne manquez pas d'apporter à leur lecture. Et ainsi on arrive tout de même à ce chiffre net de 50 000 hommes à envoyer aux armées chaque mois, pour maintenir les effectifs.

M. LE MINISTRE - Ce chiffre me paraît un peu élevé.

M. GERVAIS - En dehors des considérations qui viennent d'être exposées, je voudrais faire une réserve en ce qui concerne les vues de l'état-major général tant à l'intérieur qu'au front.

Mr le ministre disait tout à l'heure que l'appel de la classe 1918 avait été retardé pour des considérations d'ordre militaire: je crois, quant à moi, qu'en

n'a obéi à aucune considération du tout. On pourrait très justement appliquer ici ce que disait Mr le ministre des statistiques.....

M. LE MINISTRE - Je ne veux pas rejeter sur le dos de mes prédécesseurs ce retard de l'appel de la classe 1918, alors qu'il y a des raisons sérieuses qui militent pour ce retard.

M. LE PRESIDENT - Les raisons que vous donnez sont étrangères aux résolutions qui ont été prises.

M. GERVAIS - Ayant montré que nous sommes d'accord dans les appréciations à formuler sur les raisons qui déterminent l'administration de la guerre dans ses décisions, je reviens aux effectifs et je demande à Mr le ministre de la guerre quelles bases il considère comme nécessaires, s'il estime que les effectifs de combattants doivent être arrêtés à un chiffre déterminé de 2 800 000 hommes par exemple, chiffre, dont il a été parlé à plusieurs reprises, ou si, dans ce chiffre, il entend discriminer les combattants, la zone de l'avant, la zone des armées

M. PAUL DOUMER - Ce qu'on appelle la zone des armées comprend beaucoup de choses, notamment les hospitalisés et, en particulier les unités d'instruction pour la classe 1917: mieux vaut dès lors raisonner sur le chiffre des combattants

M. GERVAIS - Alors, est-ce sur cet effectif de la zone de l'avant que Mr le ministre se base pour calculer les chiffres nécessaires d'entretien.....

M. LE MINISTRE - S'il suffisait d'adopter une base pour garantir qu'on maintiendra les effectifs à un taux donné, je prendrais comme base, sans hésiter, le chiffre des combattants; mais il me semble impossible qu'un gouvernement réponde qu'il maintiendra, en prenant cette base, le chiffre des combattants, à moins de pouvoir s'engager jusqu'à dire que la guerre sera finie au mois d'octobre. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse prendre cet engagement. Dès lors, il ne peut pas vous répondre que les effectifs seront maintenus au-delà d'octobre: il n'a pas les moyens nécessaires, à moins que ne nous viennent des éléments étrangers, des Américains, peut-être....

M. LE PRESIDENT - Et vos embusqués, dont vous ne dites rien, et qui se chiffrent par des centaines de mille.?.....

M. GERVAIS - Il est entendu que vous ne voulez pas diminuer le nombre de vos unités.....

M. LE MINISTRE - Pour le moment.

M. GERVAIS -Alors pour entretenir vos effectifs combattants avec la constitution qu'ils ont à

l'heure où je parle, vous ne pouvez pas envisager autre chose que l'alimentation faite par vos ressources normales, les récupérés de l'arrière et du front et les embusqués, qui sont une ressource à laquelle il faudra tout de même bien faire appel.....

M. LE MINISTRE - J'ai dit que j'allais pousser les hommes de l'arrière à la ligne de feu.....

M. LE PRESIDENT - Il faudra faire plus que de les pousser.

M. LE MINISTRE - S'il ne faut que de l'énergie pour les y amener, ils iront; aucune influence, si haut placée qu'elle soit, ne m'empêchera de les y pousser; aucun embusqué qui sera signalé ne restera embusqué.....

M. LE PRESIDENT - Pas besoin qu'on vous les signale, c'est votre affaire de les trouver....

M. LE MINISTRE - Des enquêtes sont déjà commencées.

M. GERVAIS - En dehors des embusqués, il y a une revision nécessaire à faire des embusqués réglementaires qui se trouvent dans les différents services de l'intendance, de santé, de l'automobile.....

M. LE MINISTRE - Nous sommes d'accord.

M. GERVAIS - Commencez par faire cette revision des formations et services; vous procéderez ensuite

à la revision des cas individuels spéciaux

~~XXXXXXXXXXXX~~ M. PAUL STRAUSS - A propos de cette question des effectifs, je voudrais vbiens que Mr le ministre de la guerre, accompagné de Mr le président du conseil vint nous apporter le résultat des tractations, des pourparlers, des négociations engagés avec tous les alliés au point de vue des apports nouveaux qui peuvent être envisagés. Depuis de longs mois, nous avons entendu ici des promesses, des espoirs; mais nous n'avons pas eu, de la part du général Lyautey, qui s'est déclaré incompetent, des renseignements que nous attendions avec la plus grande impatience.

Je ne referai pas le tour des nationalités, ni des solutions qui avaient été entrevues, mais je demande que cet entretien ait lieu le plus tôt possible.

M. LE PRESIDENT - L'extension du front anglais serait déjà une solution partielle. Je me souviens d'avoir demandé à voix basse au général Lyautey, lors d'une de nos réunions, s'il n'avait pas à se plaindre des résistances qu'il rencontrait chez nos Alliés: à deux reprises, il m'a répondu que les Anglais avaient pris tout ce qu'on leur avait offert, qu'il n'avait rencontré aucune résistance de leur part

M. PAUL DOUMER - Les Anglais, en effet, viennent d'augmenter leurs effectifs de deux divisions et ils

sont maintenant au chiffre de soixante divisions qu'on annonçait depuis six mois. Cela représente, avec les éléments d'armée environ 1 300 000 hommes...

M. LE MINISTRE - Ils ont même un peu plus

M. PAUL DOUMER - Oui: leurs services sont plus copieux que les nôtres.

Mais je reviens à la question.

Mr le ministre disait qu'on ne maintiendrait les unités qu'à condition de vider les dépôts: ceux de l'intérieur, c'est facile; il n'y a rien dedans. Reste alors ce qu'on appelle les dépôts divisionnaires, mais qui ne sont pas des dépôts à proprement parler; on a mis à la place une compagnie de dépôt qui est à la disposition du général de division pour maintenir le chiffre des effectifs des trois compagnies restant par bataillon. Si une armée entre en bataille sans avoir son dépôt au complet, c'est à dire ses 200 hommes par ~~un~~ quatrième compagnie du bataillon, on peut dire qu'elle va au combat dans les conditions les plus mauvaises.

Voilà pourquoi je prierai M le ministre de ne pas laisser fléchir ces dépôts divisionnaires au point que nous avons constaté, où une armée qui devait s'engager en Champagne - suivant un plan qui n'existe peut-être plus - je n'en veux rien savoir - avait ses dépôts divisionnaires à peu près vides, tandis que ses compagnies elles-mêmes n'étaient pas au complet.

Mais si les dépôts sont insuffisants, la question se pose peut-être de la suppression de certaines unités.

Nous pouvons compter sur les autres, mais il faut aussi que nous ayons une armée à nous. ~~L'armée~~ La vaillante armée anglaise a un rôle à jouer; mais la nôtre en a un aussi à jouer. Il n'y a de vraiment capable de lutter contre les Allemands que l'armée française: les autres sont inférieures: il leur faut plus d'effectifs plus de matériel; les Russes battent les Autrichiens: quand les Allemands entrent en ligne, cela change. Nous avons le territoire français à défendre, nous voulons la victoire, il nous faut une armée puissante. Il ne s'agit pas de savoir si tout le monde fera la même chose: tout le monde ne peut pas faire la même chose; mais il faut que chacun fasse tout ce qu'il peut faire.

Si donc, on ne peut pas combler tous les vides, il y aura des unités à faire disparaître; il faudra se demander si l'on ne doit pas ramener toutes les divisions à trois régiments d'infanterie et d'une manière moins incohérente qu'on ne l'a fait jusqu'ici où on a réduit certaines d'entre elles sans consulter les commandants des unités combattantes, par une simple vue bureaucratique surgie dans un état-major. Nous demandons au Gouvernement de ne plus faire de ces transformations comme celles qu'on a fait subir à la cavalerie.... heureusement qu'elle avait encore des chevaux; nous ne nous y attendions pas; d'ail-

leurs elle n'est pas allée très loin.....

M. LE PRESIDENT - Les chevaux étaient en retard sur l'infanterie...

M. PAUL DOUMER - Il est probable qu'il en sera toujours ainsi; il n'y a plus de cavalerie en fait; Elle est à sept divisions seulement: mais qu'elle soit entraînée, prête à jouer un rôle.

En résumé, nous demandons au Gouvernement de ne plus laisser faire les bureaux sans consulter les combattants. Si l'on doit réduire les effectifs, j'espère qu'il nous apportera un plan.

M. LE MINISTRE - Telles sont bien les intentions du Gouvernement; nous cherchons à éviter tout ce qui serait fragmentaire, improvisé; nous cherchons à avoir avant tout une vue d'ensemble nette, avec des éléments comparables de la situation de nos armées, pour nous rendre compte des lacunes qui pourront se produire d'ici le mois d'octobre.

Pour combler ces lacunes, je suis d'accord avec la commission sénatoriale de l'armée sur la nécessité de puiser partout où nous le pourrons, de la façon la plus rigoureuse et la plus systématique, en réduisant, comme je l'ai dit, ce gâchage d'hommes, vice dont a toujours souffert l'armée, même en temps de paix.

M. BOUDENOOT - Il y a deux ans que nous le demandons.

M. LE MINISTRE - Stimulé par votre commission et avec l'appui de son autorité je m'efforcerai de porter remède au mal, de pousser vers la ligne de feu tout ce qui est capable de porter les armes et qui peut être remplacé à l'arrière...

M. LE PRESIDENT - Vous en trouverez dans toutes les administrations, à commencer par la vôtre.

M. LE MINISTRE - J'en suis convaincu.

M. DE SELVES - Ce que la commission a voulu, dans cette question des effectifs, c'est que le Gouvernement lui apporte un programme, des vues arrêtées, des conceptions pour le maintien en mouvement des armées.

Après avoir agité les chiffres dont on a parlé tout à l'heure, j'ignore si vous savez, monsieur le ministre, qu'elle a pris une délibération: voici ce qu'elle disait:

La commission,
Prenant acte des déclarations du Gouvernement en ce qui concerne les effectifs, les évaluations des ressources

Constatant l'affaiblissement de l'effectif de l'infanterie dans les armées,

Constatant que, jusqu'ici, aucune des mesures aujourd'hui indispensables n'a été prise pour assurer les besoins de l'avenir,

Invite le Gouvernement à prendre d'urgence, à préparer ou à proposer toutes les mesures utiles pour réaliser le problème des effectifs jusqu'à la fin de l'année 1917 au minimum, accroître le rendement de l'Afrique du Nord et des colonies, développer la participation des Al-

liés dans la coopération des effectifs,
Décide que cette résolution sera communiquée...

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que nous n'avons jamais pu obtenir qu'il fût répondu à cette résolution autrement que par bribes, par des détails, des parties de question ; jamais on ne nous a apporté de vues générales d'ensemble.

Et pourtant cette question des effectifs est de la première importance ; elle peut être décisive.....

UN COMMISSAIRE - Elle l'est.

M. DE SELVES - Elle l'est, avec d'autres, mais elle l'est au premier chef.

Ce que nous vous demandons, monsieur le ministre ce n'est pas une réponse précise, absolue, sur les différents points du programme tracé par notre résolution, ce sont des vues d'ensemble qui montrent que la question est comprise. Jusqu'ici je n'ai pas le sentiment que cette question des effectifs ait été vue par le Gouvernement

M. LE MINISTRE - J'espère pouvoir d'ici peu de temps pouvoir vous apporter des idées d'ensemble dont l'exécution sera déjà commencée et correspondant, précisément, à toutes les inquiétudes légitimes et singulièrement justifiées, - je ne le cache pas - de la commission

M. PAUL STRAUSS - Nous demandons que Mr le ministre, quand il reviendra devant notre commission se fasse accompagner de Mr le président du conseil pour discuter de la coopération des Alliés.

M. LE MINISTRE - Avant de me retirer, je voudrais demander à la commission le retrait de l'ordre du jour du Sénat de la loi des cadres à laquelle j'aurais quelques petites modifications à proposer, tout en lui demandant également de vouloir bien statuer sur ces modifications assez vite pour que la loi puisse être votée avant les vacances de Pâques...

M. DE SELVES - Si Mr le ministre pouvait nous remettre ces modifications dès ce soir, la sous-commission qui s'est déjà occupée de cette loi se réunit demain: elle pourrait proposer ses résolutions à la commission assez tôt pour que le projet fut réinscrit à l'ordre du jour et voté avant la séparation.

M. LE MINISTRE - C'est entendu. J'enverrai ces modifications dès ce soir.

M. MILLIES LACROIX - La commission m'a autorisé à lui soumettre un texte modifiant la proposition Racul Briquet, relative à l'avancement automatique des sous-lieutenants nommés à titre temporaire. Je suis allé à l'état-major de l'armée et je me suis entretenu de cette question avec les officiers. Je dois dire que les prédécesseurs de Mr le ministre et leurs bureaux étaient hostiles à cette proposition; par contre, vous avez vu

l'accueil favorable que lui avait réservé la Chambre des députés.....

M. LE MINISTRE - Je ne partage pas l'opinion des bureaux

M. MILLIES LACROIX - Je pourrai communiquer à Mr le ministre le texte que je proposerai à la commission.

M. LE MINISTRE - Très volontiers.

M. CHAPUIS - Il est temps que cette question reçoive une solution. Des officiers nommés à titre temporaire ont été grièvement blessés et mis à la réforme: on a refusé de les titulariser pour ne pas avoir à leur verser la pension à laquelle ils ont droit. J'en connais un qui a la croix de guerre avec plusieurs palmes et la croix de la Légion d'honneur: on le renvoie dans ses foyers avec une pension de sous-officier! il mérite mieux que cela

M. LE MINISTRE - Les officiers à titre temporaire doivent être traités comme les autres: ils ont rendu les mêmes services; seulement, il faudra qu'une loi intervienne.

M. CHAPUIS - Je vous demanderai de la déposer

M. PAUL DOUMER - Nous aurons un jour à parler

de toute la question de l'avancement et de la nomination des officiers; il est inadmissible qu'un officier au Maroc se voie encore compter campagne double, au détriment de ses camarades qui sont au front et qui supportent d'autres fatigues et d'autres dangers.

M. LE MINISTRE - Aujourd'hui même j'ai adressé au général en chef une lettre qui répond à des préoccupations dont vous vous faites l'écho.

M. LE PRESIDENT - Personne ne demande plus la parole ?....

Nous remercions Mr le ministre.

(La séance est levée à quatre heures cinq minutes)

HE 6 HE 7 HE 6

12886

X

12886

X

12886

X

43

3

3

2018 2043 3846

199 260 260

RUR RUR RUR

